

Réduire la facture d'eau

20 % de l'eau qui arrive dans les canalisations sont perdus. Alors que la ressource devient rare et chère, lutter contre cette déperdition est une urgence pour les communes, grandes consommatrices d'eau (pour arroser leurs espaces verts ou alimenter leurs bâtiments). Des technologies permettent de mieux gérer la consommation d'eau. Blaise Bertrand, directeur de la division connectée durable « So'Cities » chez Sogretel (groupe spécialisé dans les services aux infrastructures numériques et équipements connectés) nous éclaire.

Entretien.

La Lettre du Maire : Le Grand Poitiers, qui assure la distribution de l'eau pour 40 communes, a constaté que le rendement de son réseau était de 78 % en 2015. Quelles solutions ont été mises en place pour y remédier ?

Blaise Bertrand : des capteurs ont été installés chez les particuliers et sur le réseau pour connaître de manière centralisée la consommation d'eau. On pourrait faire un parallèle avec l'énergie. La France a connu une crise énergétique l'an dernier, avec la crainte de pannes pendant l'hiver. Le gouvernement a donc lancé des campagnes d'information pour inciter les citoyens à éteindre la lumière et plus généralement à consommer autrement. Mais ces actions ont été marginales. Ce qui a été déterminant, c'est la connaissance instantanée qu'a le particulier de sa consommation, ce qui lui permet d'adapter ses usages et de faire des économies. Les compteurs Linky ont permis cela et on peut procéder de la même façon pour le réseau d'eau grâce à ces capteurs connectés, qui permettent aussi de détecter les fuites. Le travail sur le réseau est coûteux et le gain de temps obtenu génère des économies.

La LDM : la commune peut-elle obtenir les mêmes gains pour ses utilisations municipales de l'eau ?

B.B : oui grâce à des capteurs, la commune peut développer un arrosage intelligent, capteurs qui utilisent les données fournies par les organismes météorologiques, comme Météo France. Grâce à ces informations, l'arro-

sage peut être adapté selon les prévisions. Mais cela va même plus loin : le capteur donne des informations sur l'humidité des sous-sol, ce qui a une action positive sur la biodiversité en permettant d'adapter les plantes, par exemple de les stresser hydriquement pour que leurs racines aillent plus profondément dans le sol, réduisant ainsi leurs besoins en eau.

La LDM : ces techniques sont-elles abordables pour une commune de taille modeste ?

B.B : il est difficile de raisonner ainsi. Tout d'abord, nos interlocuteurs sont plutôt des structures départementales (département lui-même ou syndicat) ou des intercommunalités qui disposent normalement de moyens plus importants. Par ailleurs, quand la distribution de l'eau est déléguée à une entreprise, c'est elle qui est notre interlocutrice et qui répercute le coût de la prestation sur l'utilisateur. Pour vous donner un exemple, la connaissance instantanée par l'utilisateur de sa consommation grâce à des capteurs a un coût de 3 à 5 euros par habitant et par an. Ensuite, on peut affiner les prestations.

La LDM : ce que vous dites sur l'échelon départemental est intéressant. La collectivité avait mauvaise presse et quand l'État songe de manière périodique à supprimer un échelon, on pense toujours au département. Mais il a révélé son efficacité lors de la crise sanitaire et vous nous donnez donc un autre exemple d'utilité.

B.B : pour être précis, notre interlocuteur n'est pas forcément le département mais une structure départementale comme un syndicat. Pour le déploiement de la fibre optique, des syndicats départementaux se sont constitués afin de favoriser ce déploiement, puis, dans un second temps, de réfléchir à ses usages. Ils proposent donc des services mutualisés auxquels les communes choisissent d'adhérer ou pas.

La LDM : est-ce un élément de ce que l'on appelle la « smart city » ?

B.B : nous n'aimons pas utiliser cet anglicisme qui passe mal, notamment dans les zones rurales. Nous préférons parler de « territoire intelligent durable » ou de « territoire connecté durable ». Mais, en effet, c'est un élément de cette approche globale. On a souvent mis en avant, et à juste titre, l'exemple de l'agglomération de Dijon, mais les collectivités de plus petite taille peuvent y avoir accès en recourant à la mutualisation - on peut citer l'exemple d'Essonne numérique à l'échelle du département. Le maire d'une commune de moins de 5 000 habitants doit gérer des problèmes de plus en plus techniques, par exemple l'application du décret tertiaire (fixant des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations énergétiques dans l'immobilier à usage tertiaire), et il ne dispose pas d'un directeur des services informatiques capable de mettre en forme ses exigences. Sauf à être lui-même féru de nouvelles technologies et à avoir le temps, il ne pourra pas suivre ces questions, alors il envisage la mutualisation.

La lettre de l'environnement local

Sur un format pratique de 8 pages, des informations pour aménager et préserver l'environnement.

Offre découverte :
1 exemplaire gratuit

Contact service abonnement : 02 32 46 95 80
ou alexab@editionssorman.com